MAIRIE DE HENGWILLER

Séance du Conseil Municipal du 27 décembre 2007

Sous la Présidence de M. Le Maire

Étaient présents : UHLMANN Christian – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc

Excusés : BOUTON Claude - WETTA Corine -

Nouveau projet de lotissement situé entre l'immeuble de MM. DORSCHNER et AUER à la sortie du village vers Dimbsthal – lieu-dit « auf der Milchmatt »

Le Maire se réfère à la délibération du 29 novembre 2007 et présente au conseil municipal le nouveau projet de lotissement établi par le Bureau d'Etudes LEGORGEU à Strasbourg. Ce projet consiste à réaliser 18 maisons individuelles au lieu de 21 initialement prévues. Toutefois la surface constructible de 8 parcelles est inférieure à 700 m2 superficie demandée par le conseil municipal dans sa délibération du 29 novembre 2007.

Après avoir étudié une nouvelle fois le projet et après délibérations, le conseil municipal s'oppose à l'unanimité des membres présents à ce nouveau projet qui ne remplit pas les conditions demandées, à savoir la surface constructible de chaque parcelle ne doit pas être inférieure à 700 m2. Cette condition est demandée afin d'éviter un alignement successif d'immeubles à l'entrée de l'agglomération.

Le conseil municipal charge le Maire de se mettre en rapport avec la Société LORENTZ immobilier pour l'établissement d'un projet plus esthétique correspondant à la demande du conseil municipal.

Demande de subvention – classe de neige

Le Maire informe le conseil municipal que le collège de Marmoutier sollicite une subvention pour 2 élèves de la commune Frey Camille et Cassius De Linval Eve participant à une classe de neige durant 6 jours dans les Alpes. Le conseil municipal, après délibérations, décide d'accorder une subvention de 4 € par jour et par enfant au collège de Marmoutier au titre de la participation financière au séjour des 2 élèves de la commune. Le montant de la subvention est de 24 € par élève par élève, soit au total 48 €. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2008 compte 6574.

Gestion des demandes de subventions pour participation aux classes de neige, séjours linguistiques ou autres séjours dans le cadre de la scolarisation des élèves de la commune.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'accorder systématiquement une subvention de 4 € par jour et par élève de la commune participant à des classes de neige ou autres séjours organisés dans le cadre de leur activité scolaire par les collèges ou lycées. Ainsi la subvention pourrait être immédiatement mandatée.

Le conseil municipal autorise le maire à accorder une subvention de 4 € par jour et par élève de la commune participant à des classes de neige ou autres séjours organisés dans le cadre de leur activité scolaire par les collèges ou lycées. Une dépense de 500 € est inscrite au budget primitif 2008 de la commune destinée à financer cette opération.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme liée au projet de création du Golf de la Sommerau

Le Maire se réfère à la délibération du 11 septembre 2006 et à la délibération du 7 mars 2007. Il informe le conseil municipal qu'il a été relancé par le Syndicat mixte du Golf de la Sommerau au sujet des parcelles 155 à 209 qui devront être intégrées dans le périmètre du futur golf. Il est donc impératif de procéder à une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure de révision pourrait rentrer dans les compétences du Syndicat.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait profiter de cette opportunité de révision simplifiée liée au projet du golf pour modifier dans la zone UB à la sortie de l'agglomération vers Birkenwald la distance d'un bâtiment par rapport à la voie et les limites parcellaires. Cette distance arrêtée dans le PLU est de 4 m de la voie et des limites parcellaires ce qui ne permet pas la reconstruction du transformateur EDF situé en Zone UB sur l'emprise existante de l'actuel bâtiment

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant cette révision simplifiée du PLU aura lieu dans la 1ère quinzaine de janvier 2008 et il invite l'ensemble du conseil municipal à participer à cette réunion.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, prend acte des informations communiquées et participera à la réunion concernant cette révision simplifiée du PLU liée au projet de création du Golf de la Sommerau avant de prendre toutes décisions.

Collecte des ordures ménagères – Recommandation de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier au SICTOM de la Région de Saverne, la Société SITA Alsace chargée du ramassage des ordures ménagères sur son territoire, appliquera les modalités de collecte du SICTOM à compter du 1er janvier 2008.

Ces modalités impliquent notamment le respect des nouvelles règles de collecte édictées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et principalement sur les mesures à prendre pour éviter les risques suivants :

La marche arrière n'étant pas prévue au code de la route, cette manœuvre constitue un mode de fonctionnement anormal même dans les impasses.

Dans l'impasse de la rue Holzgasse, le retournement est possible. Par contre, pour l'impasse de la rue du Schneeberg, il propose au conseil municipal une étude sur un aménagement rendant possible le retournement du camion à la hauteur de la dernière habitation de la rue du Schneeberg.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, demande à celui-ci de faire établir des devis pour l'aménagement d'une place de retournement dans la rue du Schneeberg.

Travaux ancienne école – achat d'un faux plafond

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'agrandissement du secrétariat de mairie sont réalisés par l'agent d'entretien. Il convient d'acquérir un faux-plafond pour réduire la hauteur de la pièce annexée.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, autorise celui-ci à acquérir un faux-plafond. Le montant de la dépense n'est pas encore connu à ce jour, mais comme cette acquisition est indispensable, elle sera inscrite au budget primitif 2008 de la commune.

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.